



**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**



**LE MARDI 11 DECEMBRE 2012 A 20 HEURES 30
A LA MAISON DU PAYS D'AGOUT A SERVIES**

Etaient présents :

Brousse : M. Jacques Bessettes - **Cabanès :** M. Denis Combet - **Carbes :** M. François Ségur - **Cuq les Vielmur :** Mme Lucette Ségur - **Damiatte :** Mme Evelyne Faddi, M. Jean-François Taccone - **Fiac :** M. Jérôme Sarran, Mme Sophie Gilbert - **Fréjeville :** M. Michel Maurel - **Guitalens-L'Albarède :** M. Raymond Gardelle - **Jonquières :** M. Jean-Pierre Lencou - **Magrin :** M. Bernard Viala - **Montdragon :** M. Roger Dautzats - **Laboulbène :** M. Didier Viala - **Lautrec :** M. Laurent Gros, M. Yannick Blanc, Mme Marie-Claude Dumoulin-Balsea (Suppléante) - **Montpinier :** M. Georges Boutié - **Peyregoux :** M. Christian Mazars - **Prades :** M. Marc Curetti - **Pratviel :** M. Pierre Bressolles - **Puycalvel :** M. Michel Colombier - **Saint-Genest de Contest :** M. Michel Bonnet - **Saint-Julien du Puy :** M. Philippe Jeanzac - **Saint-Paul Cap de Joux :** M. Laurent Vandendriessche, Mme Marie-Françoise Duris - **Servies :** M. Bernard Cauquil - **Teyssode :** M. Michel Fabriès - **Vénès :** M. Christian Galzin - **Vielmur sur Agout :** M. Olivier Duval, Mme Catherine Rabou - **Viterbe :** Mme Valérie Hébrard.

Etait absente et excusée :

Lautrec : Mme Claude Cougnenc

Assistaient également à la réunion :

Mlle Séverine Menchon, Directrice CCPA
Mme Marie-Pierre Latournerie, Directrice CCL

Secrétaire de séance : M. Michel Maurel

Ordre du jour :

- Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau
- Questions diverses

I - Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau :

Monsieur Raymond Gardelle, Président de la CCPA, accueille les nouveaux délégués en souhaitant que la soirée se déroule de manière conviviale malgré les enjeux et rappelle que le rapprochement des deux CC est imminent puisqu'il interviendra le 1^{er} janvier prochain.

La séance a été ouverte sous la présidence de Messieurs Roger DAUZATS et Raymond GARDELLE, Présidents des deux Communautés de Communes fusionnées, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, ont déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur Roger DAUZATS, doyen d'âge de l'Assemblée, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Avant de procéder aux opérations de vote en vue de l'élection du Président, M. Roger Dauzats fait part de la motion votée par le conseil de communauté du Lautrécois le 20 novembre dernier relative à la gouvernance du nouvel EPCI « Lautrécois-Pays d'Agout » :

« - Vu que l'année 2013 est une année transitoire et décisive, elle devra être mise à profit pour harmoniser les compétences, les moyens et l'organisation du nouvel EPCI. Les échanges et le travail commun, la solidarité et la participation active de chaque acteur seront essentiels pour un avenir serein de la nouvelle structure.

- Bien que, dans le nouvel EPCI, la Communauté de Communes du Pays d'Agout comptabilise une population supérieure en nombre à celle du Lautrécois,

La Communauté de Communes du Lautrécois apporte :

1/ Un savoir-faire et une technicité avérés du fait de sa forte intégration et de l'exercice effectif des compétences en régie. Ce qui induit un Personnel important (73 agents)

2/ Des ressources financières conséquentes par le biais du coefficient d'intégration fiscal (CIF) nettement supérieur et en progression constante.

3/ Un service essentiel aux petites communes du Territoire qui n'ont pas de personnel pour assurer les divers travaux d'entretien (espaces verts, bâtiments, balayage, entretien cimetières, éclairage public, ...) et les services à la population.

- Il paraît nécessaire pour les Elus du Lautrécois d'aborder ce tournant dans la vie du Territoire sur un principe d'égalité et de cohésion loin des clivages et des rivalités.

A ces fins, les élus du Lautrécois :

- Demandent, pour cette période transitoire du 1er janvier 2013 jusqu'aux prochaines élections municipales, afin de construire en concertation et en toute objectivité un nouveau Territoire où les atouts, l'expérience et les compétences de chacun seront valorisés, une égalité de représentation entre les deux communautés de communes au sein de la gouvernance. Pour ce faire, les Elus du Lautrécois demandent que la Composition du nouveau Bureau Communautaire (Président/Vice-Présidents) soit la suivante : 50% membres CCL - 50% membres CCPA.

- Souhaitent, dans un souci d'optimiser les compétences, les connaissances, l'expérience des Elus pendant cette période transitoire, de retenir pour la composition du nouveau Bureau Communautaire le nombre cumulé de membres actuellement en exercice dans chaque collectivité (CCL : 6 / CCPA : 6 = 12 membres).

Approuvée à la majorité (Pour : 20 – Contre : 1) par les membres du Conseil communautaire le 20 novembre 2012.

M. Michel Colombier demande s'il est possible que les élus se positionnent sur cette motion avant de passer à l'élection du Président.

M. Raymond Gardelle, en réponse, rappelle que conformément à la loi, après l'élection du Président, le Conseil de Communauté sous la présidence du président nouvellement élu, fixe

par délibération le nombre de vice-présidents puis procède à leur élection. La discussion ne pourra donc être engagée qu'après l'élection du Président.

M. Roger DAUZATS fait donc procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Marie-Françoise DURIS, Michel COLOMBIER.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Candidat : Raymond GARDELLE

M. Raymond Gardelle, candidat, prend la parole pour exposer ses motivations et la vision qu'il a du rôle du Président du futur EPCI fusionné.

Il met en avant son goût pour la collectivité et le don de soi pour servir. Il rappelle ensuite son expérience dans la gestion d'une communauté de communes puisqu'il était présent à la création de la CCPA en 1997 et même bien avant, du temps du SIVOM.

Il détaille ensuite sa façon de voir les choses avec des règles auxquelles les élus ne doivent pas déroger comme celles de transparence, de respect de la démocratie dans les prises de décision, ...

Il constate que les deux CC n'ont pas la même façon de fonctionner mais l'addition des deux n'en feront qu'un territoire plus fort. Il souhaite un développement du territoire dans une certaine harmonie.

Il rappelle la mission des élus, à qui la population confie une somme d'argent non négligeable, pour laquelle il est nécessaire et impératif de maîtriser les dépenses publiques et d'assurer une gestion en bon père de famille.

L'un des enjeux importants sera le travail en partenariat : M. Gardelle insiste sur le fait que l'on ne peut faire de grandes choses que si l'on travaille ensemble. Il rappelle que cette élection se fait pour une période courte, car en mars-avril 2013, un autre paysage se dessinera.

Pour cela, cette période doit être utilisée au travail. La tâche sera importante pour niveler les compétences vers le haut. Il faudra donc rapidement se mettre autour de la table au travers des commissions qui devront être élargies aux conseillers municipaux qui souhaitent y participer. En effet, il est nécessaire de faire appel aux compétences de chacun.

Monsieur Gardelle termine en indiquant qu'il faudra faire des différences de cette communauté une complémentarité pour en faire une belle aventure et précise que le Président n'est, en fait, qu'un élément entouré de tous les autres.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Raymond GARDELLE : 23 voix

Christian GALZIN : 1 voix

M. Raymond GARDELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

M. Raymond GARDELLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

Élection des membres du Bureau :

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa rédaction antérieure à la loi de Réforme de Collectivités Territoriales modifiée, conformément aux dispositions de l'article 83 de la même loi qui précise que : « *le bureau de l'E.P.C.I est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.* »

Monsieur le Président précise donc que, conformément à la loi, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 9. Cependant, compte tenu du courrier de Mme la Préfète, un nombre de vice-présidents supérieur à 9 serait validé par les services de l'Etat si l'unanimité des conseillers communautaires était d'accord.

A la majorité (17 pour 9 vice-présidents – 14 pour 11 vice-présidents – 1 abstention), les membres du conseil de communauté ont fixé à 9 le nombre de vice-présidents.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la composition du Bureau qui comprend le président, les 9 vice-présidents et le maire de chaque commune. Afin que chaque commune soit représentée, si le maire n'est pas délégué au conseil de communauté, il sera remplacé par le délégué de la commune.

Élection des Vice-Présidents :

1^{er} Vice-Président :

Candidat : Laurent GROS

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 11
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Laurent GROS : 20 voix

Roger DAUZATS : 1 voix

M. Laurent GROS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

M. Laurent GROS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2^{ème} Vice-Président :

Candidats : Roger DAUZATS - Philippe JEANZAC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 2

- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16
Ont obtenu :
Roger DAUZATS : 23 voix
Philippe JEANZAC : 7 voix

M. Roger DAUZATS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président.
M. Roger DAUZATS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3^{ème} Vice-Président :

Candidat : Jean-François TACCONE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Jean-François TACCONE : 25 voix
Michel MAUREL : 1 voix

M. Jean-François TACCONE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président.

M. Jean-François TACCONE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4^{ème} Vice-Président :

Candidat : Marc CURETTI

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Marc CURETTI : 27 voix

M. Marc CURETTI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président».

M. Marc CURETTI a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5^{ème} Vice-Président :

Candidat : Jacques BESSETTES

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 12
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Jacques BESSETTES : 19 voix

Michel COLOMBIER : 1 voix

M. Jacques BESSETTES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président.

M. Jacques BESSETTES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

6^{ème} Vice-Président :

Candidats : Bernard CAUQUIL - Philippe JEANZAC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32

- Bulletins blancs ou nuls : 3

- Suffrages exprimés : 29

- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Bernard CAUQUIL : 21 voix

Philippe JEANZAC : 8 voix

M. Bernard CAUQUIL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président.

M. Bernard CAUQUIL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

7^{ème} Vice-Président :

Candidat : Didier VIALA

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32

- Bulletins blancs ou nuls : 2

- Suffrages exprimés : 30

- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Didier VIALA : 29 voix

Philippe JEANZAC : 1 voix

M. Didier VIALA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-Président.

M. Didier VIALA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

8^{ème} Vice-Président :

Candidats : Michel FABRIES - Philippe JEANZAC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32

- Bulletins blancs ou nuls : 3

- Suffrages exprimés : 29

- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Michel FABRIES : 21 voix
Philippe JEANZAC : 8 voix

M. Michel FABRIES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-Président.
M. Michel FABRIES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

9^{ème} Vice-Président :

Candidats : Bernard VIALA - Philippe JEANZAC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Bernard VIALA : 21 voix
Philippe JEANZAC : 7 voix
Michel MAUREL : 1 voix
Laurent VANDENDRIESSCHE : 1 voix

M. Bernard VIALA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} Vice-Président.
M. Bernard VIALA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

II – Questions diverses :

Aucune question diverse n'est abordée.

Le Secrétaire de séance,

Michel MAUREL

Le Président,

Raymond GARDELLE